

L'offre de ces titres est faite dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Se reporter à la rubrique « Qui est habilité à recevoir des droits? » dans la notice de placement de droits (définie ci-dessous). Le placement n'est pas fait dans des territoires où The Western Investment Company of Canada Limited n'est pas admissible à une telle offre.



AVIS AUX PORTEURS DE TITRES – Le 4 octobre 2024

Le présent avis (l'« **avis de placement de droits** ») a pour but d'informer les porteurs d'actions ordinaires en circulation (les « **actions ordinaires** ») de The Western Investment Company of Canada Limited (« **Western** » ou la « **Société** ») d'une proposition de placement de droits (les « **droits** ») de la Société (le « **placement de droits** ») visant la souscription d'actions ordinaires de Western selon les modalités décrites dans la circulaire de placement de droits de la Société datée du 4 octobre 2024 (la « **circulaire de placement de droits** »), qui peut être consultée sur le profil SEDAR+ de la Société, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Qui peut participer au placement de droits?

Chaque porteur d'actions ordinaires inscrit à 17 h (heure de Calgary) le 15 octobre 2024 (la « **date de clôture des registres** ») peut participer au placement de droits. Les droits expirent à 16 h (heure de Calgary) (l'« **heure d'expiration** ») le 29 novembre 2024 (la « **date d'expiration** ») après quoi les droits non exercés seront nuls et sans valeur.

Qui est admissible à recevoir des droits?

Les droits ne sont offerts qu'aux porteurs inscrits d'actions ordinaires (les « **porteurs admissibles** ») qui résident dans une province ou un territoire du Canada (les « **territoires admissibles** »). Les actionnaires seront présumés résider à leur adresse inscrite dans nos registres, à moins de preuve contraire que nous jugeons satisfaisante. Le présent avis de placement de droits et la notice de placement de droits ne sauraient être considérés comme un placement des droits ou des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des droits dans un autre territoire que les territoires admissibles, ou à l'intention des actionnaires qui sont des résidents d'un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** ») ni comme une offre d'acheter des titres qui y sont décrits dans de tels territoires et à de tels porteurs. Les droits ne peuvent être exercés par un porteur non admissible ou pour son compte, à moins qu'il ne nous prouve qu'il est un porteur admissible approuvé, comme il est indiqué ci-après.

Combien de droits offrons-nous?

Nous offrons un total de 55 401 678 droits.

Combien de droits recevrez-vous?

Chaque porteur d'actions ordinaires à la date de clôture des registres qui réside dans un territoire admissible recevra un (1) droit pour chaque (1) action ordinaire détenue.

À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque (1) droit entier permet à son porteur d'acheter une (1) action ordinaire au prix de souscription de 0,40 \$ (le « **prix de souscription** ») par action ordinaire (le « **privilege de souscription de base** »). Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise.

Le porteur admissible ou porteur admissible approuvé qui exerce la totalité de ses droits aux termes du privilège de souscription de base aura également le droit de souscrire, de manière proportionnelle, des actions ordinaires qui n'ont par ailleurs pas été souscrites dans le cadre du placement de droits, le cas échéant, aux termes du privilège de souscription de base, au prix de souscription (le « **privilege de souscription additionnelle** »).

De quelle façon les droits vous seront-ils remis?

Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires, un avis du système d'inscription directe (l'« **avis du SID** ») représentant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de référence est joint au présent avis de placement de droits. Seuls les porteurs admissibles inscrits recevront un avis du SID.

Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre **adhérent** (un « **adhérent** ») dans le système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** ») et que vous êtes un résident d'un territoire admissible. Le nombre total de droits auquel tous les porteurs admissibles véritables ont droit à la date de clôture des registres sera émis à CDS et déposé auprès de celle-ci après la date de clôture des registres. Vous devriez recevoir une confirmation du nombre de droits émis en votre faveur de la part de l'adhérent concerné, conformément aux pratiques et procédures de ce dernier. CDS sera responsable d'ouvrir et de gérer les comptes d'inscription en compte pour les adhérents qui détiennent les droits.

Un avis du SID à l'égard de droits émis à des porteurs non admissibles ne sera pas délivré ni transmis par la Société aux porteurs non admissibles. Les porteurs non admissibles reçoivent le présent avis de placement de droits à titre d'information seulement, accompagné d'une lettre les informant que leurs droits seront émis et détenus par Odyssey Trust Company, à titre d'agent de souscription (l'« **agent de souscription** »), qui détiendra ces droits à titre de mandataire au bénéfice de tous les porteurs non admissibles.

Un porteur non admissible : 1) qui est situé dans un autre territoire que les territoires admissibles; et 2) qui nous prouve que le placement auprès du porteur ou du cessionnaire et que la souscription par l'un d'eux sont légaux et conformes à l'ensemble de la législation applicable, notamment en valeurs mobilières (individuellement, un « **porteur admissible approuvé** ») peut recevoir un avis du SID représentant ses droits qui lui sera délivré et transmis par l'agent de souscription suivant nos directives. L'agent de souscription détiendra les droits jusqu'au 19 novembre 2024 (soit 10 jours avant la date d'expiration), ce qui permettra à chaque porteur véritable de réclamer les droits sur présentation d'une preuve qu'il est un porteur admissible approuvé.

À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible ou un porteur admissible approuvé inscrit et que vous recevez un avis de SID, vous devez remplir et transmettre votre formulaire de souscription de droits joint à votre avis de SID, ainsi que le prix de souscription pour chaque droit exercé (aux termes de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, aux termes de votre privilège de souscription additionnelle), à l'agent de souscription à l'adresse figurant sur l'enveloppe de retour incluse avec votre avis de SID au plus tard à l'heure d'expiration.

Les droits seront inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») sous le symbole **WI.RT**. Les porteurs de droits peuvent les négocier à la Bourse de Toronto. La négociation des droits à la TSXV cessera à 12 h (heure de Toronto) le 29 novembre 2024.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, que vous détenez vos droits par l'intermédiaire d'un adhérent et que vous souhaitez exercer vos droits, la Société s'attend dans la plupart des cas à ce que vous puissiez exercer vos droits de la façon suivante : 1) en transmettant à votre adhérent un formulaire de choix du propriétaire véritable dûment rempli dont votre adhérent a besoin pour exercer vos droits; et 2) en transmettant à votre adhérent le prix de souscription total des actions ordinaires que vous souhaitez souscrire conformément aux conditions du placement de droits (y compris aux termes de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, de votre privilège de souscription additionnelle). **Les adhérents devront respecter une date limite de réception des instructions et du paiement avant la date d'expiration.** Les actionnaires qui sont des porteurs admissibles véritables sont invités à communiquer avec leur adhérent particulier pour obtenir des renseignements détaillés sur la façon d'exercer leur privilège de souscription de base et le privilège de souscription additionnelle.

Quelles sont les prochaines étapes?

Le présent avis contient des renseignements essentiels sur Western. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits. Pour obtenir une copie du profil de Western sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca), rendez-vous au <https://winv.ca/>, demandez à votre représentant de vous en fournir une telle copie ou communiquez avec Western par téléphone au 403-703-9882 ou par courriel à l'adresse scross@winv.ca. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de Western.

En date du 4 octobre 2024

(signed) "Scott Tannas"

Scott Tannas
Président et chef de la direction